

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DEVE 104** Subventions (6 500 euros) à trois associations promouvant une alimentation et une agriculture durables.

**M<sup>me</sup> Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver les subventions de la Ville de Paris à trois associations promouvant une alimentation et une agriculture durables ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Terres de Liens Île-de-France dont le siège social est situé 24 rue Beaubourg 75003 Paris.

Article 2 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Bon pour le Climat dont le siège social est situé 23 rue Henri Barbusse 94110 Arcueil.

Article 3 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Info OGM dont le siège social est situé 2B rue Jules Ferry 93100 Montreuil.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**